

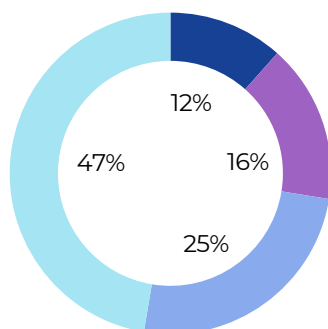


Marché de distribution

Actifs des fonds par domicile

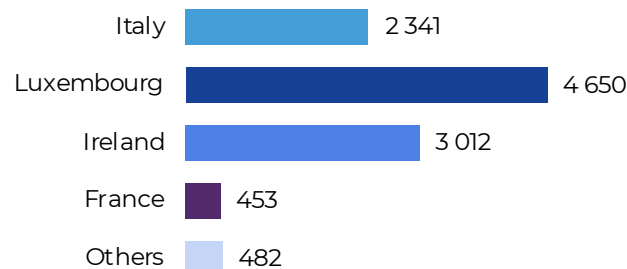
Juin 2024 (%)

- Fonds domestiques
- Fonds Roundtrips²
- Fonds étrangers
- Mandats



Fonds¹ par domiciles

Décembre 2023, Nbre de fonds



Canaux de distribution

Banques de détail, banques régionales, banques privées, réseaux de conseillers financiers («*promotori finanziari*»), compagnies d'assurance, agents liés, plans d'épargne, investisseurs institutionnels.

Sources : CONSOB, Assogestioni, EFAMA, FundGlobam

Marché domestique

Actifs sous gestion - Fonds

389 € Mds Juin 2024

+10,5% / Juin 2024 vs Juin 2023

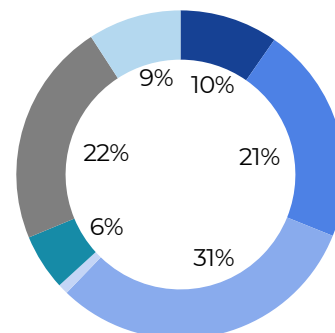
Actifs sous gestion - Mandats

1 104 € Mds Juillet 2024

Allocation des actifs

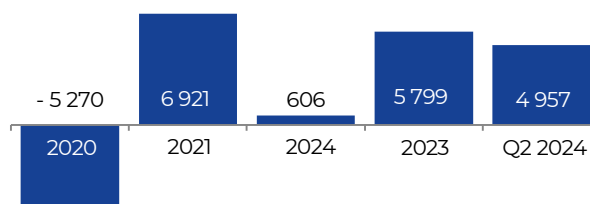
Juin 2024

- Actions
- Obligations
- Diversifiés
- Monétaires
- ARIS
- Immobiliers
- Autres



Ventes nettes

Juin 2024 (Mio EUR)


¹ Fonds ou compartiments de fonds ombrelles

² Fonds de promoteurs italiens domiciliés à l'étranger ("round-trip")

AVERTISSEMENT Les informations présentées sur ce profil marché sont établies sur la base d'un suivi permanent et d'une analyse systématique de marché effectués par FundGlobam sur la base d'un cahier des charges précis. Une information sera présentée à la condition expresse que la totalité des spécifications du cahier de charges la concernant soit respectée ; dans le cas contraire, l'information ne sera pas présentée. Les processus de mises à jour périodiques peuvent permettre d'augmenter un taux de présence des informations dans chaque profil de marché.

Commercialisation de fonds d'investissement en Italie

	OPCVM	FIA	
	RETAIL, PRO	PRO	RETAIL
Régimes	Distribution publique d'OPCVM étrangers sous passeport OPCVM IV Note : Régime allégé dans le cas de commercialisation aux investisseurs professionnels uniquement	Commercialisation de FIA domiciliés dans l'UE / EEE gérés par des GFIA domiciliés dans l'UE / EEE auprès d'investisseurs professionnels sous passeport AIFMD	Commercialisation des fonds alternatifs de l'UE/EEE gérés par des gestionnaires italiens/UE/EEE auprès des investisseurs de détail
Investisseurs	Investisseurs privés (de détail) (tels que définis à l'annexe II de la MiFID)	Investisseurs professionnels (tels que définis à l'annexe II de la MiFID)	Investisseurs privés (de détail) (tels que définis à l'annexe II de la MiFID)
Commercialisation	<input type="checkbox"/> Directe <input checked="" type="checkbox"/> Indirecte <input checked="" type="checkbox"/> Internet	<input checked="" type="checkbox"/> Directe <input checked="" type="checkbox"/> Indirecte <input type="checkbox"/> Internet	<input type="checkbox"/> Directe <input checked="" type="checkbox"/> Indirecte <input checked="" type="checkbox"/> Internet
Agent locaux	<input checked="" type="checkbox"/> Agent payeur, agent de placement et agent intermédiaire ou <input checked="" type="checkbox"/> « <i>Borsa Italiana</i> », agent de placement et agent intermédiaire	Pas d'exigence spécifique	<input checked="" type="checkbox"/> Agent payeur, agent de placement et agent intermédiaire ou <input checked="" type="checkbox"/> « <i>Borsa Italiana</i> », agent de placement et agent intermédiaire
Publication	<input checked="" type="checkbox"/> Prospectus <input checked="" type="checkbox"/> Documents de constitution <input checked="" type="checkbox"/> DICl <input checked="" type="checkbox"/> Rapports (semi-)annuels <input checked="" type="checkbox"/> Formulaire de souscription italien <input checked="" type="checkbox"/> VNI <input checked="" type="checkbox"/> Annonces légales <input checked="" type="checkbox"/> Site internet	<input checked="" type="checkbox"/> Documentation sur le fond (ex. protocole de placement privé ou prospectus) <input checked="" type="checkbox"/> Rapports annuels <input checked="" type="checkbox"/> Information régulière / périodique aux investisseurs	<input checked="" type="checkbox"/> Prospectus <input checked="" type="checkbox"/> Documents de constitution <input checked="" type="checkbox"/> DICl <input checked="" type="checkbox"/> Rapports (semi-)annuels <input checked="" type="checkbox"/> Formulaire de souscription italien <input checked="" type="checkbox"/> VNI <input checked="" type="checkbox"/> Annonces légales <input checked="" type="checkbox"/> Site internet
Langue(s) :	Italien : DICl, formulaire de souscription et annonces légales Italien / Anglais : autres documents	Pas d'exigence spécifique	Italien : DICl FIA, formulaire de souscription et annonces légales Italien / Anglais : autres documents
Enregistrement	Notification OPCVM	Notification simplifiée FIA	Demande d'agrément à la Consob
Déposé par :	<input checked="" type="checkbox"/> Société de gestion <input checked="" type="checkbox"/> Tiers dûment mandaté	<input checked="" type="checkbox"/> GFIA <input checked="" type="checkbox"/> Tiers dûment mandaté	<input checked="" type="checkbox"/> GFIA <input checked="" type="checkbox"/> Tiers dûment mandaté
Délai de commercialisation :	Pas plus de 10 jours ouvrés	Pas plus de 20 jours ouvrés	A partir de la date d'approbation de la demande d'agrément
Changements	Notice de changement OPCVM transmise à la Consob	Notice de changement significatif transmise au régulateur du GFIA	Notice de changement FIA transmise à la Consob
Communication investisseur :	Oui	Oui	Oui
Coûts	<input checked="" type="checkbox"/> Redevance Consob <input checked="" type="checkbox"/> Frais d'agent payeur / Borsa Italiana, agent de placement et agent intermédiaire <input checked="" type="checkbox"/> Frais des facilités locales si applicable <input checked="" type="checkbox"/> Frais et commissions de distribution <input checked="" type="checkbox"/> Site internet <input checked="" type="checkbox"/> Frais de publication	<input checked="" type="checkbox"/> Redevance Consob <input type="checkbox"/> Frais d'agent payeur / Borsa Italiana, agent de placement et agent intermédiaire <input type="checkbox"/> Frais des facilités locales si applicable <input checked="" type="checkbox"/> Frais et commissions de distribution <input checked="" type="checkbox"/> Site internet <input type="checkbox"/> Frais de publication	<input checked="" type="checkbox"/> Redevance Consob <input checked="" type="checkbox"/> Frais d'agent payeur / Borsa Italiana, agent de placement et agent intermédiaire <input checked="" type="checkbox"/> Frais des facilités locales si applicable <input checked="" type="checkbox"/> Frais et commissions de distribution <input checked="" type="checkbox"/> Site internet <input checked="" type="checkbox"/> Frais de publication

Obligatoire

Non-requis



Empreinte Française

Sociétés de gestion (SG) en Italie

417	Sociétés de gestion ¹	Principales SG ³ italiennes (AuM)	Principales SG ⁴ françaises (AuM)	Principales SG ⁵ étrangères (AuM)
94	sont des sociétés de gestion françaises ²	Generali, Eurizon Capital, Fideuram, Anima Holding, Poste Italiane, UBI Banca, Mediolanum, Azimut, Banco Popolare	Amundi, AXA IM, BNPP AM, Carmignac, DNCA Finance, Edmond de Rothschild AM, Exane Group, Groupama AM, La Financière de l'Echiquier	BlackRock, Allianz, JPMorgan, Deutsche AM, Invesco, Franklin Templeton, Schroders, Pictet, Fidelity, Morgan Stanley

Fonds transfrontaliers distribués en Italie

10 938	Fonds transfrontaliers ⁶	Fonds de promoteurs français	Principaux fonds français ⁷ (AuM)
453	sont des fonds domiciliés en France ⁶	18,10% Fonds de promoteurs français commercialisés en Italie	Amundi Cash Corporate, Carmignac Patrimoine, Amundi Cash Institutions SRI, Amundi 3 M, BNP Paribas Money 3M, Natixis Cash Euribor, Carmignac Sécurité, AXA IM FIIS US Short Duration Hi Yld, BNP Paribas Insticash EUR, Amundi Funds Bond Global Aggregate, BNP Paribas Cash Invest, First Eagle Amundi International Fund, BNP Paribas Invest 3M, Carmignac Investissement, DNCA Invest Eurose

1 Comprend les sociétés de gestion italiennes et étrangères ayant une succursale en Italie ou y agissant en libre prestation de services

2 Comprend les sociétés de gestion françaises ayant une succursale en Italie ou y agissant en libre prestation de services

3 Liste non-exhaustive des grands groupes de gestion italiens ; les 6 plus grandes sociétés de gestion italiennes (SG) concentrent 60% des actifs gérés en Italie

4 Liste non-exhaustive des grands groupes de gestion ou sociétés de gestion françaises présentes en Italie

5 Liste non-exhaustive des grands groupes de gestion ou sociétés de gestion étrangères (non italiennes, non françaises) présentes en Italie

6 Fonds ou compartiments de structures ombrelles

7 Liste non-exhaustive de fonds domiciliés en France et distribués en Italie

Fiscalité

Reporting fiscal italien

Un escompte unique de 26% est retenu à la source sur les revenus et sur les plus-values réalisées par des investisseurs italiens sur les placements en fonds d'investissement, y compris les OPCVM étrangers.

Un taux d'imposition réduit (12,5%) est applicable aux revenus provenant des obligations d'État et d'autres instruments similaires émis par les « pays sur liste blanche ».

Les OPCVM étrangers détenant des titres des catégories d'actifs énumérées ci-dessous doivent publier les données fiscales tous les six mois, en précisant le pourcentage des investissements dans chacune des catégories suivantes :

- Obligations du gouvernement italien et des titres de la dette publique italienne
- Les obligations et titres assimilés émis par des pays qui ont un accord pour échanger des informations avec les autorités fiscales italiennes (« pays sur liste blanche »)
- Les titres émis par des organisations internationales établies sur la base d'un traité international
- Plans d'épargne italiens à long terme (*'Piani di risparmio a lungo termine'*)

Le reporting fiscal italien est calculé sur la base de la moyenne des deux derniers états financiers et est applicable à partir du premier jour de la période de six mois qui suit.

Mandats

Les actifs gérés via des mandats de gestion représentent la moitié des actifs gérés en Italie (47% en juin 2024) : la majorité d'entre eux (95%) sont des mandats institutionnels, dont 67% proviennent des sociétés d'assurance et 9% de fonds de pension. Le marché des assureurs est très concentré, les quatre plus gros acteurs représentant 70% des actifs gérés sous mandat.

Autres éléments significatifs

Obligation de double dépôt

La CONSOB exige le double dépôt des documents qui concernent les offres publiques d'OPCVM ou de FIA étrangers, y compris le formulaire de souscription italien (*'modulo di sottoscrizione'*) contenant toutes les informations requises pour les investisseurs de détail italiens. Le double dépôt s'effectue via le système DEPROF (dépôt DEPROF, *'Deposito Prospetti Fondi'*, FR : 'Dépôt des prospectus du fonds'). Le dépôt DEPROF n'est requis que pour les OPCVM ou FIA étrangers autorisés à commercialiser leurs parts aux investisseurs de détail. DEPROF est une procédure de dépôt en ligne fournie par la CONSOB et utilisée par les OPCVM étrangers (ou des prestataires en leur nom) pour déposer par voie électronique les documents relatifs à une offre publique.

Site internet

Les OPCVM étrangers distribués en Italie (ou leurs sociétés de gestion) doivent fournir un site internet où toute la documentation relative aux fonds est publiée et tenue à jour.

En outre, le site internet peut également être utilisé en tant que :

- Média autorisé pour d'autres publications obligatoires telles que VNI, annonces légales, AGE ou annonces de dividendes
- Principal moyen d'information au public pour d'autres informations telles que des informations générales, un support à la commercialisation, de la publicité, etc.

Chaque document publié sur le site internet doit être téléchargeable.



Contacts locaux

Association Italienne des gestionnaires d'actifs

- ASSOGESTIONI
Associazione del Risparmio Gestito



Via in Lucina, 17
I-00186 Roma
+39 06 68 40 59 1

Via Andegari, 18
I-20121 Milan
+39 02 36 16 51 1

redazione@assogestioni.it
www.assogestioni.it

Langues : italien, anglais

Business France

- Business France
Consolato di Francia
Corso Magenta, 63
I-20123 Milan
+39 02 485 471
milan@businessfrance.fr

Langues : français, italien, anglais

Principaux Médias

- Corriere della Sera, quotidien (italien) : www.corriere.it
- Il Sole 24 Ore, quotidien (italien) : www.ilsole24ore.it
- Milano Finanza, quotidien (italien) : www.milanofinanza.it
- Borsa Italiana, plateforme électronique (italien) : www.borsaitaliana.it

AVERTISSEMENT LÉGAL

Ce document donne des informations sur les exigences réglementaires et les pratiques de marché relatives à la commercialisation de fonds d'investissement en Italie. Les informations sont données à titre indicatif et ne peuvent être considérées, utilisées ou interprétées comme des conseils juridiques ou tout autre type de conseils tels que, sans limitation, des conseils fiscaux, des conseils réglementaires ou

Autres associations professionnelles

- ANASF (Association de conseillers financiers / agents liés) : www.anasf.it
- ASSORETI (Association de conseillers en investissements) : www.assoreti.it
- ABI (Association bancaire italienne) : www.abi.it
- AIPB (Association italienne des banques privées) : www.aipb.it
- FeBAF (Fédération des Banques, Assurances et Finances) : www.feabaf.it
- MEFOP (Association pour le développement des fonds de pension) : www.mefop.it
- ASSIOM FOREX (Association des opérateurs de marchés financiers) : www.assiomforex.it

Autorité de régulation financière

- CONSOB Commissione Nazionale per le Società e la Borsa (Autorité italienne des marchés financiers)
Via G. Battista Martini, 3 - I-00198 Roma
+39 06 847 71
Via Broletto, 7 - I-20121 Milano
+39 02 724 201
email@consob.it
consob@pec.consob.it (secure)
www.consob.it
Langues : italien, anglais



- BANCA D'ITALIA
Banque d'Italie
Via Nazionale, 91 - I-00184 Roma
+39 06 47 921
email@bancaditalia.it
bancaditalia@pec.bancaditalia.it (certified)
www.bancaditalia.it
Langues : italien, anglais

des recommandations commerciales. L'AFG et les contributeurs à cette publication ne donnent aucune garantie quant à l'exactitude ou à la fiabilité des informations contenues dans ce document. L'AFG et les contributeurs à cette publication n'acceptent aucune forme de responsabilité, de quelque nature que ce soit, en relation avec l'utilisation de tout ou partie des informations contenues dans le présent document.

L'AFG fédère les professionnels de la gestion d'actifs depuis 60 ans, au service des acteurs de l'épargne et de l'économie.

Elle se mobilise pour la gestion d'actifs et sa croissance ; définit des positions communes, qu'elle porte et défend auprès des pouvoirs publics ; contribue à l'émergence de solutions bénéfiques à tous les acteurs de son écosystème ; s'engage, dans l'intérêt de tous, à favoriser le rayonnement de l'industrie, en France, en Europe et au-delà. Elle s'investit pour l'avenir

AFG

Ensemble, s'investir pour demain.



Publication coproduite par le département
Europe et international de l'AFG et par FundGlobam

■ Virginie BUEY, Directrice de la promotion Internationale
v.buey@afg.asso.fr | 0144 94 94 66

41 rue de la Bienfaisance | 75008 Paris | T : +33 (0)1 44 94 94 00
Avenue des Arts 44 | 1000 Bruxelles

FundGlobam



www.afg.asso.fr